



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du jeudi 20 mai 2021 à 20 h 00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°16 du 6 mai 2021 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote :

Invités presse : Anne Deschamps, QJ

Invitée étudiante : Güttly Laura dans le cadre de son parcours scolaire

Invités : David Lehmann et Alain Beuret

Excusés : Mmes Cindy Apisa, Vanessa Charmillot, Marlyse Bapst, MM. Christian Bonardo, Michel Choffat.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Dominique Voirol et Mickaël Güttly.

37 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020
2. Informations financières du Conseil communal.
3. Prendre connaissance et discuter du rapport du bureau CS Ingénieurs SA sur l'optimisation de la gestion et de l'utilisation des bâtiments communaux.
4. Présentation de l'étude de la voirie de Basse-Allaine effectuée par le groupe de travail détaché du Conseil communal, et du projet de réorganisation 2022-2025.
5. Divers.

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Informations financières du Conseil communal

Thierry Créatin, maire, prend la parole. Il salue les citoyens et les remercie de s'être déplacés. Une séance s'est déjà déroulée le 4 mai dernier afin de présenter l'optimisation de la gestion et de l'utilisation des bâtiments communaux aux sociétés et paroisses.

Un tableau est présenté sur les tâches et frais de la commune. Nous devons réfléchir à notre capacité des investissements de la commune durant les prochaines années. Le désendettement est de Frs. 260'000. — par année. On peut se permettre d'investir environ Frs. 250-300'000. --/année sans trop se trouver endetté. Les règles MCH2 imposent des changements de normes comptables et des obligations d'investir sur moins d'années genre 25 ans au lieu de 40 ans avant. Du coup les charges annuelles vont automatiquement augmenter. TCr suit une feuille de route qu'il souhaite dynamique. Notre quotité étant déjà au maximum, nous ne pouvons évidemment pas l'augmenter. Nous nous sommes également retrouvés avec les agriculteurs afin de s'occuper correctement de nos berges de l'Allaine.

Le plan financier 2022-2027 sera présenté lors de l'assemblée de cet automne. 2020 est la première année que l'on boucle avec le MCH2. Les citoyens auront la possibilité de donner un accord de principe lors de cette assemblée. Il paraissait important de donner ce plan afin que les citoyens soient informés. Il y a des raisons claires qui font que nous devons être très prudents et vigilants pour les années à venir. La situation actuelle de la commune est bonne, nous avons des liquidités.

Nous avons donc 3 villages et nous avons voulu savoir quels étaient les coûts globaux des bâtiments. On a pris le détail de tout afin de voir où nous pouvions économiser et prévoir les futurs investissements. Nous aurons des charges supplémentaires, par exemple la participation à la nouvelle patinoire de Porrentruy pour Fr. 20'000/an, la rénovation du collège Stockmar à Porrentruy pour Frs. 25 à 30'000. —/an. Nous devons anticiper ces augmentations de charges et réfléchir aux futures économies à mettre en place.

Henri Erard demande si l'assemblée a des questions à ce sujet ? Néant.

* * * * *

Point 3 - Prendre connaissance et discuter du rapport du bureau CSD Ingénieurs SA sur l'optimisation de la gestion et de l'utilisation des bâtiments communaux.

Dany Contreras, conseiller, prend la parole à ce sujet. Il explique le but de l'étude demandée à CSD Ingénieurs SA. Ceci afin de savoir comment améliorer la gestion de nos bâtiments communaux.

M. David Lehmann du bureau CSD, prend la parole et présente son Powerpoint. Leur mandat comportait plusieurs volets. Une des premières tâches a été de faire l'inventaire de nos biens, des besoins des différents utilisateurs, et gérer ce patrimoine à moyen ou long terme.

Il y a donc les 3 bâtiments scolaires, les 3 halles polyvalentes, des garages, des hangars, etc..., 3 abris PC et des immeubles locatifs.

CSD a étudié les plans, visité ces bâtiments afin de mener leur étude au mieux et au plus juste.

Une appréciation globale a été émise sur l'état technique et le potentiel de ces bâtiments. Une évaluation énergétique a également été établie. Il faut s'intéresser en priorité aux grands bâtiments, donc les écoles, les halles polyvalentes, ensuite les locatifs, les abris et les petits garages et/ou hangars.

Les besoins des utilisateurs ont été également étudiés. Par exemple pour les écoles, dans le parascolaire, pour l'administration, pour l'aspect technique et pour le SIS (à mettre de côté pour le moment car cela va certainement changer au niveau cantonal). Des groupes de musique, fanfares, sports, etc. sont également pris en compte car ils sont également locataires dans certains bâtiments.

L'organisation entre les différents sites scolaires est un sujet délicat. Le dossier de la voirie est un dossier en cours de terminaison. La situation actuelle de ces bâtiments semble donner satisfaction aux différents utilisateurs.

M. Alain Beuret prend la parole à son tour. Deux projets restent et scénarios sont mis en avant. Un scénario « dispersion », c'est-à-dire, on garde un peu de tout, partout. Quelques avantages mais plus d'inconvénients. Un scénario « concentration » avec une vision à plus long terme.

Un cercle scolaire plus regroupé est proposé. Il faudrait conserver ce qui fonctionne, utiliser ce qui existe et tirer le meilleur parti de chaque site.

La commune a hérité de plusieurs bâtiments par-ci par-là lors à la suite de la fusion en 2009. Il faudrait peut-être envisager de vendre certains bâtiments. La commune pourrait proposer de créer un pôle scolaire à Buix (dès le niveau 3P) et garder une antenne à Courtemaîche (UAPE, 1P et 2P).

Les halles polyvalentes pourraient être optimisées, avec chacune sa vocation. Par exemple pour Courtemaîche, par sa grandeur, pourrait servir pour des manifestations importantes, fêtes, etc. Celle de Buix conviendrait à l'aspect sportif et Montignez pour l'aspect culturel, théâtres, etc. ou des locations pour maximum 50 personnes par exemple.

En ce qui concerne les abris PC, la commune proposerait « un bon usage au bon endroit ». Courtemaîche pourrait servir aux locations pour musiciens, groupe de jeunes, etc... Buix pour de la location de groupes pour des nuitées. Montignez pour du stockage. Tout cela serait à gérer en fonction des opportunités, des demandes, etc.

Le bureau CSD projette le Powerpoint en conséquence.

NB : celui-ci est joint au présent PV et à consulter également sur le site internet de la commune de BA.

Le président Henri Erard ouvre la discussion.

M. CB ne trouve pas très judicieux de proposer l'UAPE et école enfantine tout seuls à Courtemaîche. Pourquoi ne pas tout grouper au même endroit ? En revanche, cela demandera un plus grand besoin de grands bus. M. Beuret pense que ce serait quand même mieux de pouvoir garder ces locaux qui sont bien aménagés pour les plus petits et que la crèche est à côté du bâtiment communal.

M. DV souligne que par rapport au fait d'utiliser le train, c'est une bonne idée mais les horaires ne vont pas correspondre aux horaires scolaires. A voir ?

M. GV demande si l'attractivité de la commune a été prise en compte ? M. Beuret répond que si on arrive à avoir une meilleure organisation dans ces écoles et que cela diminue certains frais, cela sera positif quant aux comptes communaux.

MM. Beuret et Lehmann sont libérés de leurs obligations et remerciés, ils nous quittent à 20h45.

Dany Contreras, conseiller, reprend la parole. Une commission de pilotage a été mise en place (COPIL) afin de suivre ce dossier de restructuration des bâtiments. Il présente et explique le Powerpoint en question.

NB : celui-ci est joint au présent PV et est également à consulter sur le site internet de la commune de BA.

Henri Erard demande si l'assemblée a des questions à ce sujet ?

DV propose que si le restaurant du Cheval-Blanc à Buix viendrait à être à vendre, est-ce que la commune pourrait être intéressée à le racheter ? Thierry Crétin, maire, répond que le conseil a étudié plusieurs solutions pour des bâtiments capables d'accueillir des personnes âgées. Plusieurs personnes se sont approchées du conseil concernant cette étude. La commune ne peut pas assumer seule financièrement ce genre d'exploitation. Toutes les forces sont les bienvenues mais cela est encore à l'étude.

FB demande si au niveau de ce COPIL il existe des sous-groupes, s'il y aura des tout-ménages d'information concernant cette commission et une demande d'éventuels nouveaux membres ? Dany Contreras, conseiller, répond que les membres du COPIL vont s'approcher de personnes pour créer ces sous-groupes, des connaissances, des gens motivés ou etc. On pourrait envisager également de faire un appel par tout-ménage c'est une hypothèse et une bonne approche. Si tout-ménage il y a, il sera également publier sur le site internet.

PAP s'interroge sur la prochaine votation. Si la loi sur le CO 2 est acceptée, est-ce que la commune pourrait espérer avoir droit aux subventions dans ce projet sur l'énergie.

Le maire, Thierry Crétin, répond que si cette loi est acceptée, qu'il y a évidemment lieu de s'y préparer avec les projets concrets qui devraient arriver et que les subventions interviendront.

* * * * *

Point 4 - Présentation de l'étude de la voirie de Basse-Allaine effectuée par le groupe de travail détaché du Conseil communal, et du projet de réorganisation 2022-2025.

Yves Lièvre, conseiller, prend la parole, projette et explique le Powerpoint.

NB : celui-ci est joint au présent PV et est également à consulter sur le site internet de la commune de BA.

Thierry Crétin, maire, se prononce en ce qui concerne la partie financière du folio n°11.

Concernant le futur responsable de voirie il faudra qu'il traverse les législatures et qu'il soit la référence entre les conseillers, les futurs conseillers et les employés de la voirie.

Nous allons nous munir de nouveaux programmes digitaux qui seront en lien avec la comptabilité. Les heures et les tâches seront imputées directement dans les comptes selon la demande MCH2. Le

temps qui sera passé à gauche à droite pourra être analysé afin de voir où des économies peuvent être effectuées.

L'engagement de ce responsable de la voirie sera proposé à l'assemblée du budget 2022.

Le président, Henri Erard, ouvre la discussion.

DV, demande si nous avons reçu eu des reproches par rapport à la demande de rapprochement entre la voirie de Boncourt et celle de Basse-Allaine ? Yves Lièvre, conseiller, répond que oui, mais que nous n'allons pas en tenir compte, car finalement, ils font ce qu'ils veulent.

CB, trouve que l'aspect « bâtiment » n'est pas ou peu présent dans ce projet « voirie ». Yves Lièvre, conseiller, répond que pour l'instant non, pas encore. La voirie s'occupe pour le moment de ce qui est prévu. L'entretien des bâtiments sera mis en fonction en 2025, pas avant.

Thierry Crétin, maire, explique également que les petits travaux à effectuer sur la commune sont effectués par notre voyer Daniel Garcia, dans la mesure du possible. Avant cela ne se faisait pas et il n'y a pas de petites économies.

Henri Erard pense que c'est un bon projet et remercie le conseil et les questions des citoyens.

* * * * *

Point 5 - Divers

Thierry Crétin, maire, informe l'assemblée de la démission d'Yves Lièvre au sein du conseil communal. Cependant, il continuera dans la commission de pilotage de la voirie. Il est prévu de demander aux mandataires de la liste de l'époque de contacter Mme Christel Wery Monseu. Cette dernière est en première position des « viennent ensuite ». C'est donc elle qui devrait, si elle accepte cette tâche, être nommée conseillère après Monsieur Yves Lièvre, avec une entrée en fonction au 16 juillet 2021.

Dans l'hypothèse où Mme Christel Wery Monseu refuserait cette élection, il y aurait lieu de proposer quelqu'un d'éligible, qui ne figurera pas forcément sur la liste de l'époque.

Le conseil communal a fixé un délai aux mandataires au 30 juin 2021, ensuite de quoi, en cas d'insuccès de leur part, cela partirait dans un éventuel dépôt de liste ou sinon une élection libre.

Des remerciements vont à Yves Lièvre pour le travail accompli. Lors de la prochaine assemblée, soit le 6 juillet prochain, nous le remercierons en bonne et due forme ainsi que Jean-Pierre Brugnerotto, pour officialiser son départ en retraite.

Concernant le PAL (Plan d'Aménagement Local), nous avons reçu 38 oppositions. Le conseil s'est attaché à leur traitement mais le Canton nous a stoppé et nous avons dû attendre 6 mois. Ensuite la Covid est arrivée : impossible de réunir plusieurs personnes. A présent, nous continuons ce dossier. Ces oppositions seront traitées entre le 15 juin et le 15 juillet, toujours avec deux personnes du conseil. Il faut que nous terminions ce PAL avant la fin de l'année pour ne pas perdre les

subventions. Cependant, nous avons beaucoup de demandes de l'extérieur pour des maisons à rénover ou des terrains à acheter et qui restent en suspens à cause de ce PAL. Nous sommes également aidés par RWB dans ce dossier.

L'amicale des Jardins Vivants s'est réunie. Elle est autonome à présent et va s'occuper de proposer dans notre commune des points pour l'écologie, la biodiversité, etc. des solutions sont mises en place. Les membres de cette amicale sont chaleureusement remerciés pour cela.

Un grand merci également aux amicales des cabanes canadiennes. Ces cabanes sont énormément louées. Il est vrai qu'à présent elles sont bien équipées et cela est plaisant. Également, et suite à la Covid, les gens ont envie de se retrouver.

Thierry Crétin, maire, reviendra sur d'autres points lors de l'assemblée du 6 juillet. Cet automne une autre assemblée sera également agendée, la date est encore à déterminer.

Le président, Henri Erard, ouvre la discussion.

M. GV avait à l'époque posé des questions qui sont restées sans réponse. Concernant le système de facturation : est-ce que la commune va se mettre au système « e-bill » ? Thierry Crétin, maire, répond que cela est en étude avec notre fournisseur de programmes, Solution informatique à Porrentruy. Pour des raisons de développement avec le canton ou les banques, nous ne pouvons pas encore nous y mettre.

Deuxième question de M. GV concernant la nouvelle zone artisanale à la route de Coeuve. Une bande d'un mètre de chaque côté de la route a été gravillonnée. Pourquoi ne pas aller avec le goudron directement jusqu'au bord, plutôt qu'avec de la chaille. Daniel Fleury, conseiller, répond que le conseil actuel n'a jamais reçu quelconque info de la dernière législature, il va donc se renseigner sur ce sujet.

DV s'interroge sur la dégradation de la route entre Buix et Montignez. Ne pourrait-on pas vérifier les accotements car avec toutes ces pluies cela devient de pire en pire. Elle est très utilisée. Daniel Fleury, conseiller, répond que le maximum est fait avec les moyens qu'on a. Il y a d'autres priorités et ce n'est pas le seul tronçon qui est mal en point. Yves Lièvre, conseiller, rappelle que c'est un tronçon qui est limité au niveau tonnage et que cela n'est pas respecté. Le problème est connu, la police et le garde-forestier sont au courant et sont habilités à amender sans autres les personnes qui ne respectent pas les informations données par les panneaux. Nous avons déjà sensibilisé certains contrevenants. Pour le moment cela se passe bien, mais à voir si cela va continuer.

M. PA sent le conseil motivé et compétent pour tout le travail accompli. Il a juste une remarque concernant les heures d'ouvertures de la déchetterie. Le mercredi de 17h30 à 19h00 cela n'est pas vraiment pratique pour tout le monde. Yves Lièvre, conseiller, rappelle qu'avant c'était plus souvent ouvert, mais plus personne n'était disponible pour travailler à la déchetterie, si ce n'est que nos voyers et nous ne voulons pas les faire travailler tous les samedis, ceci pour des raisons familiales, personnelles et également financières. Lorsque la nouvelle déchetterie sera ouverte cela sera plus facile. Il faut patienter disons encore environ 6 mois.

M. ET. Place des bennes vers chez Güttly. Pourquoi ne pas goudronné, c'est toujours le petchi. Yves Lièvre, conseiller répond que rien ne sera goudronné. Tout cela se remettra en ordre lors de l'ouverture de la nouvelle déchetterie, voir ci-dessus.

M. NL. Les Moloks vont-ils disparaître ? Non répond Yves Lièvre, conseiller.

M. NL signale que des panneaux avaient été posés dans les champs, les gens ne respectent rien et les panneaux sont déplacés ou souillés. Yves Lièvre, conseiller pense que le mieux ce serait que les gens respectent les panneaux. Les panneaux pourraient aussi être remis en place.

M. FS demande si, au niveau des ouvertures de la déchetterie, il n'y a pas une autre solution ? Yves Lièvre, conseiller répond : non à part aller à Porrentruy, chez Loca ou Ramseyer. Thierry Crétin, maire, relève que ce n'est pas une obligation d'offrir ce service à notre commune. C'est du bon vouloir de la commune. Thierry Crétin, maire, rajoute que ce ne sont pas les impôts qui contribuent à l'élimination des déchets mais les taxes. Dès que la nouvelle déchetterie sera fonctionnelle cela sera beaucoup plus efficace. Ce dossier est repris activement et nous espérons qu'en 2022 cela soit en fonction.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la séance à 22h10.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy